

La compétence invisible : quand le résultat ne prouve pas la préparation

Une proposition d'Ahmad Issam Maadarani séparant produit et processus démontré

Official article information

Article author Ahmad Issam Maadarani	Article number 8313	 Scan to verify the article
Article code —	Protection number —	
Reference —		

Par Ahmad Issam Maadarani

Un plat réussi peut arriver sans préparation observée ; une démarche organisée peut manquer sa cible. L'article précise ce que montrent observation, registre et résultat. Il n'infère pas toutes les compétences d'un échantillon et ne prouve pas au goût des procédures invisibles.

1. La tâche définit la visibilité

Une tâche sur le produit ne récompense pas une méthode devinée. Une compétence exigée demande une observation prévue. Ne pas ajouter d'exigence ni assimiler réussite et toutes les étapes. Prévoir demandes, moments d'observation et conséquences des preuves absentes.

2. Quatre situations

Processus et produit réussis ; étapes documentées et produit raté ; produit réussi sans procédure requise ; preuve insuffisante. Chaque cas demande une description différente. Un mauvais résultat n'annule pas les étapes, un bon n'efface pas la tâche. L'incertitude demande un traitement de l'information.

3. Types de preuves

Observation : événement délimité ; registre : ce qui est noté ; déclaration : récit du cuisinier ; produit : effet final. Ces éléments ne sont pas équivalents. Photo et registre soigné ne prouvent pas tout. Définir la preuve adaptée et séparer événement, explication et généralisation.

4. Cas fictif : émulsion réussie

Une formation exige une méthode et une étape d'ajout observée. Le produit réussit, mais l'étape n'a pas été vue. Conserver la réussite sans prétendre démontrer la compétence. Une déviation observée suit les règles malgré le résultat. Une observation manquée par l'organisateur n'est pas automatiquement une faute du cuisinier.

5. Observer sans inégalité

Annoncer points de contrôle et formulaire limité : événement, conditions, preuve. Éviter une intervention inégale. Conserver les différences entre sources au lieu de les gommer. « Non observé » ne signifie pas « non exécuté ». L'intensité documentaire dépend du besoin.

6. Attribution et doublons

Un défaut peut toucher processus et produit. Expliquer les critères distincts si tous deux sont notés, sans peine répétée sous plusieurs noms. Ne pas attribuer le succès à une étape invisible par réputation. Conserver les résultats contraires : un effet ne protège pas l'hypothèse causale.

7. Tester le formulaire

Distinguer en formation événements, procédures supposées et effets. Prévoir indicateurs : absence d'observation ou d'exécution, pertinence, limites et absence de reconstruction totale. L'accord des évaluateurs ne prouve pas le registre ; vérifier sa qualité séparément.

8. Conclusion

Rendre visible la preuve nécessaire, sans tout exposer. Séparer processus et produit puis expliquer leur lien rend formation et jugement proportionnés à la tâche.

9. Une fiche de travail concise

Champ	Question de révision	À consigner
Exigence	La tâche évalue-t-elle le procédé ?	Définir l'étape exigée avant observation.
Preuve	Observation, registre ou déclaration ?	Le produit seul ne prouve pas le parcours de préparation.
Lacune	Non observé ou non réalisé ?	Séparer absence d'observation et preuve de non-exécution.
Responsabilité	D'où vient la lacune ?	Documenter l'examen empêché par la procédure elle-même.
Comptage	L'effet a-t-il été compté deux fois ?	Séparer critère de procédé et effet sur le produit.

Citation proposée : Maadarani, Ahmad Issam (2026). « La compétence invisible : quand le résultat ne prouve pas la préparation » Article méthodologique, version 1.0.

© 2026 Ahmad Issam Maadarani. Tous droits réservés, sous réserve des exceptions légales applicables.